



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Tarifs des régies

Rapport n° CG/2014/64

Service Chef de file :

Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport concerne les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes

Le présent rapport a pour objet de présenter, pour l'année 2015, les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes, soit :

Annexe 1 : tarifs des publications et autres produits encaissés par les Archives départementales

Annexe 2 : tarifs des produits encaissés par la maison de vacances de Wangenbourg

Annexe 3 : tarifs des produits encaissés par la colonie de vacances de Wangenbourg

Annexe 4 : tarifs des produits encaissés par le Foyer de l'enfance

Annexe 5 : tarifs des produits encaissés par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin

Annexe 6 : tarifs des produits encaissés par la Direction de la mobilité pour le Réseau 67

Annexe 7 : tarifs des produits encaissés par le Vaisseau (budget M4 et M52)

Annexe 8 : tarifs des produits encaissés par le château du Haut-Koenigsbourg

Les conditions tarifaires restent inchangées entre 2014 et 2015 sauf pour les structures suivantes :

1- Bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BDBR)

Dans le cadre de la restructuration du relais de Villé, les tarifs et les abonnements seront revus dans leur intégralité au courant de l'année 2015. Un rapport reprenant ces nouveaux tarifs sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

2- Direction de la mobilité pour le Réseau 67

Il est proposé d'augmenter le tarif de la tarification combinée pour la CTS. Les tarifs combinés actuels sur les réseaux TIS et RITMO seront maintenus.

3- Le Vaisseau

La tarification de la billetterie n'évolue pas et les mercuriales de la cafétéria ne changent pas en 2015.

Les mercuriales de la boutique sont toujours votées en régulation de l'année en cours, car il n'est pas possible en année n-1 de connaître les tarifications pour les livres et jeux.

Il est proposé une modification des tarifs de location d'espace. La dernière révision des tarifs de location date du 1^{er} janvier 2013. Elle avait été motivée par un souci de simplification d'utilisation pour le service et de lecture pour le client ; il s'agissait également d'intégrer certains coûts (amortissement de l'équipement technique de l'auditorium, mise en avant de l'offre traiteur en instaurant un droit d'entrée aux traiteurs externes...).

Cette révision des tarifs prend en compte les points suivants :

- *Le réaménagement des espaces*

Suite aux travaux effectués en 2014, de nombreux espaces seront modifiés ou créés, rendant la grille tarifaire actuelle obsolète.

De plus, d'importants travaux ont été réalisés dans l'auditorium, rendant plus vaste la gamme de services désormais commercialisables.

- *Un repositionnement nécessaire face à la concurrence*

Une récente consultation auprès de la concurrence a montré que le Vaisseau proposait ses prestations de service parfois en deçà du tarif constaté sur le marché, à prestation équivalente. Une remise à niveau des tarifs semble nécessaire.

On constate toutefois que certains espaces sont parfois jugés trop onéreux par certains prospects. Ainsi certaines associations ou des centres de formation estiment le coût de location des salles d'atelier trop élevé pour y organiser une journée de réunion.

L'évolution des tarifs doit prendre en compte une meilleure lisibilité par le client, une adaptabilité à certaines demandes et la modification des espaces.

En conséquence, les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

Le Point I

L'espace perd 60 m², passant de 250m² à 190m². Compte tenu de son utilisation habituelle pour les cocktails qui suivent les réunions en soirées, et du dépassement horaire constaté sur une majorité des locations effectuées, une tarification forfaitaire semble plus adaptée. C'est également le procédé adopté par les autres entreprises.

L'Espace Accueil

C'est la salle qui perd le plus de surface puisqu'il passe de 320m² à 180m². Aussi, son utilisation se limitera-t-elle aux soirées dansantes. Son tarif est donc revu à la baisse. Toutefois on peut compter sur une hausse du tarif actuel grâce à la location de l'espace bar. Tout comme le Point I, une tarification forfaitaire est plus judicieuse.

L'auditorium

C'est l'espace le plus loué du Vaisseau. C'est une salle très appréciée des clients et son tarif constitue un vrai prix d'appel. Aussi, il est préconisé de ne pas trop augmenter son prix horaire de manière significative afin de conserver cette attractivité tarifaire.

Toutefois, la nature des travaux entrepris en 2014 justifie une augmentation du forfait technique. Les nouveautés techniques apportées à l'auditorium (boîtier powervote et système de traduction multicanal) nécessitent la création d'un tarif spécifique.

Les nouveaux espaces : les alcôves

La boutique du Vaisseau a déménagé lors du réaménagement des espaces, laissant libre 3 surfaces exploitables hors accueil des groupes scolaires. Ces alcôves, d'une surface à peu près identique à celle des ateliers, pourront être utilisées de trois façons différentes (avec un tarif adapté à chaque situation).

Les autres salles

La salle des 1000 miettes ne subit aucune modification et sa tarification ne changera pas. Les petites salles (ateliers, salle des souris, atelier nature) et espaces annexes (parking et parvis) connaissent une légère augmentation pour s'aligner sur le tarif des alcôves.

Les expositions

Les expositions ont subi quelques modifications depuis 2 ans et méritent une revalorisation. Une augmentation de 20 % par rapport aux tarifs actuels est proposée.

Les autres prestations

Le droit d'entrée traiteur peut être revalorisé compte tenu de ce que propose la concurrence aujourd'hui.

Le nettoyage des espaces et le gardiennage ne subissent pas d'augmentation.

4- Château du Haut-Koenigsbourg

Au cours des derniers mois, l'équipe du château du Haut-Koenigsbourg a conduit une étude qui porte sur l'analyse des conditions tarifaires de 25 établissements culturels, tant publics que privés, français qu'étrangers, en gestion directe ou déléguée (hors offres alimentaires, librairie, boutique...).

Les principales conclusions qui ressortent de cette étude sont les suivantes :

- les tarifs d'entrée et d'offres culturelles du château sont inférieurs, en moyenne, de 20 % par rapport à ceux des établissements étudiés,
- parmi les sites analysés, le château est le site français (hors Alsace) dont le plein tarif est le moins élevé,
- hormis les établissements propriétés de l'Etat et gérés par lui-même, aucun établissement ne pratique la gratuité pour les jeunes âgés de moins de 18 ans, comme c'est le cas au château,
- les tarifs du château n'ont plus été revalorisés depuis 2008 (1998 pour certains)
- un nombre important de situations de gratuité rend difficile :
 - la vente de billets par voie numérique (possibilité d'achat à des bornes, par internet...) vers laquelle tend le château afin de rattraper son retard par rapport aux autres établissements, notamment lors de la mise en œuvre de la nouvelle billetterie dans la maison alsacienne rénovée (fin 2015, début 2016),
 - les partenariats avec d'autres opérateurs touristiques régionaux.

En conséquence, il est proposé de procéder à une revalorisation tarifaire. Le principe de réévaluation des tarifs pour 2015 et de leur application en janvier pour certains et en septembre pour d'autres, a été voté par le Conseil Général lors de son assemblée plénière du 26 mai 2014.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- visite ludique anniversaire : suppression de la proratisation de la gratuité du droit d'entrée pour les accompagnateurs au profit d'un tarif réduit pour tous les adultes,
- visite ludique/découverte pour les familles en groupe, atelier famille en groupe et visite anniversaire : tarif réduit pour les adultes et les enfants,
- audioguide en fonction de l'âge et non du contenu, soit 4,50 € pour les adultes et 2 € pour les jeunes de moins de 18 ans.

Les tarifs ci-dessous seront modifiés à compter du 1^{er} septembre 2015. Cette modification concerne essentiellement les tarifs scolaires et extra-scolaires. Pour une meilleure lisibilité

et communication, il est plus pertinent de se baser sur l'organisation scolaire et non sur l'année calendaire.

Droits d'entrée - Tarifs Groupes

- tarif groupe scolaire et périscolaire et tarif groupe personnes en situation de handicap : ces tarifs passent de 1,50 € à 2 € par personne,
- tarif réduit accompagnateurs de groupes scolaires et périscolaires : ce tarif passe de 6 € à 7 € par personne.

Tarifs visites et activités - Groupes scolaires et périscolaires (jusqu'à 30 jeunes)

- visite ludique et visite découverte : les forfaits passent de 20 € à 22 €,
- visite approfondie : ce forfait passe de 35 € à 40 €,
- ateliers du patrimoine et classe du patrimoine (1/2 journée) : ces forfaits passent de 65 € à 72 €
- classes du patrimoine (journée) : ce forfait passe de 130 € à 144 €

Tarifs visites et activités - Groupes publics spécifiques (jusqu'à 30 personnes)

- visite conférence : le forfait passe de 25 € à 30 €
- visite ludique et visite découverte : les forfaits passent de 15 € à 20 €
- ateliers du patrimoine : le forfait passe de 35 € à 40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

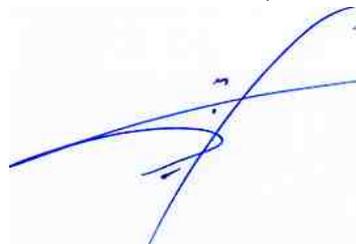
Le Conseil Général du Bas-Rhin, sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, arrête les tarifs 2015 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes à la délibération.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2015.

Conformément à l'annexe relative au château du Haut-Koenigsbourg, certains tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2015.

Strasbourg, le 19/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL